

BOURG-SAINT-ANDÉOL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL

L'AN DEUX MILLE TREIZE  
Le 20 mars à 18 h 30  
Le Conseil Municipal de la Commune de  
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,  
s'est réuni, en Mairie,  
sous la présidence de  
**Monsieur Serge MARTINEZ**

**PRESENTS** / M. MARTINEZ – Mme ELDIN – M. GREGOIRE - Mme MURPHY – M. GRECH – Mme PREVOT - M. BAUDECHE - Mme AURIOL (Procuration à Mme ELDIN) - M. BONNAND - Mme CHAVIN-COLLIN - MM. BEAU - SURREL - BEYDON - Mme DEFFES - M. GLEYZE - Mme REYNAUD - M. BLANC - Mmes NORADIAN - MENETRIER - M. COUNIL – Mme SOLEYMAT - MM. SERRE – COAT - CEFIS - POMMIER - Mme CORBASSON – M. NANTIER - Mme HARIM (Procuration à M. SERRE)

**ABSENTE** / Mme MEJNI  
**SECRETAIRE DE SEANCE** / Mme CHAVIN-COLLIN

### DELIBERATION N° 44

#### FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE DIVERS MATERIELS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location de divers matériels communaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 en appliquant une augmentation de 1,8% par rapport aux tarifs en vigueur.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL** Sur la proposition de Monsieur le Maire A la majorité des voix des membres présents

- **FIXE** à compter du 1er avril 2013 les tarifs de location des matériels municipaux suivant le tableau ci-dessous :

1. Location aux particuliers domiciliés à Bourg Saint Andéol et gratuité aux associations :

<b>LOCATION SANS TRANSPORT</b>	
Chaise	0,86 euros
Grille d'exposition	1,68 euros
Table	8,41 euros
Barrière	1,68 euros
Estrade	25,22 euros
Marabout	126,10 euros

2. Location seulement aux communes dans un rayon de 15 Kilomètres :

<b>Livraison, assistance montage, démontage et retour</b>	
Petit podium	210,17 euros
Grand Podium	262,71 euros

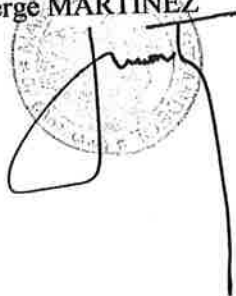
3. Tarifs applicables aux particuliers et associations de Bourg Saint Andéol :

Vidéoprojecteur - tarif prêt 48 heures	20,71 euros et dépôt de garantie 150 euros
--	--

- **DIT** que la redevance devra être réglée à l'ordre du Trésor Public au plus tard avant le début de chaque location.

Extrait certifié conforme,

Le Maire  
Serge MARTINEZ



RECU A  
LA PREFECTURE LE  
29 MARS 2013